



**PROJET DE  
FONCTIONNEMENT  
DE L'ESPACE ADOS  
« ANIM'JEUNES »  
2015**

**ACCUEIL DE LOISIRS AVEC ET SANS HEBERGEMENT**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<u>Présentation générale</u>	<b>p 3</b>
	1-1 fiche signalétique de l'accueil de loisirs	
	1-2 Présentation du document	
<b>2</b>	<u>Les objectifs éducatifs</u>	<b>p 4-6</b>
	2-1 Les objectifs intermédiaires et actions	
<b>3</b>	<u>Descriptif du fonctionnement de l'accueil</u>	<b>p 6-7</b>
	3-1 Les locaux mis à disposition	
	3-2 Les périodes de fonctionnement	
<b>4</b>	<u>Le public</u>	<b>p 7-12</b>
	4-1 les 11-15 ans	
	4-2 les 15-17 ans	
	4-3 l'intergénérationnel	
	4-4 l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps	
<b>5</b>	<u>Les modalités de participation de l'accueil</u>	<b>p 12-14</b>
	5-1 Le dossier d'inscription et son fonctionnement	
	5-2 Les activités	
<b>6</b>	<u>La pédagogie appliquée par l'équipe éducative</u>	<b>p 14-15</b>
	6-1 La pédagogie	
	6-2 Le règlement intérieur	
<b>7</b>	<u>L'évaluation</u>	<b>p 15</b>
<b>8</b>	<u>Annexes</u> (règlement intérieur- chartes d'engagements)	<b>p 16 à 21</b>

## 1-PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'espace ados « ANIM'JEUNES » est un Accueil de Loisirs pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans. Il est rattaché au Service Jeunesse du Pôle Petite Enfance-Jeunesse de la Communauté de communes Provence Verdon (CCPV).

Cet espace est ouvert en priorité aux adolescents du secteur Ouest de la communauté de communes Provence Verdon notamment Ginasservis, St Julien, Artigues, La Verdrière et Rians.

Il est enregistré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sous le N° organisateur : 083ORG0642.

### 1-1 FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

**Nom de l'accueil de loisirs :** « Anim'jeunes »

**Coordonnées de la directrice de l'Accueil de Loisirs :**

Mlle Rizzo Emilie : 06 83 22 88 29 – Mél. jeunesse@provenceverdon.fr

**Adresse du bureau administratif :** la maison des associations dite « la ruche » 83560 Ginasservis.

**Coordonnées du Pôle Petite Enfance-Jeunesse**

**La responsable du Pôle :**

Mme Mahieu Leicher Carole : 04 94 77 18 53 – Mél. petiteenfance@provenceverdon.fr

**La coordinatrice du Service Jeunesse :**

Mme Barthelemy Laurence : 04 94 69 18 47 - Mél.coordination.jeunesse@provenceverdon.fr

**Adresse du siège social :** 58 avenue de Tavernes 83670 Barjols

### 1-2 PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Ce document est créé pour expliquer aux différents acteurs (jeunes, familles, équipes pédagogiques, intervenants extérieurs...) le fonctionnement de l'espace ados.

Il décline les valeurs et les intentions éducatives exposées dans le projet éducatif du service. Il se veut un contrat de confiance entre les jeunes, les parents, l'équipe pédagogique et les intervenants. C'est pourquoi celui-ci contient une charte (règlement) que chacun se devra de signer, pour attester de la lecture, la compréhension et la mise en application des règles inscrites dans celui-ci.

## 2- LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Comme stipulé dans le projet éducatif, voici un rappel des axes et objectifs éducatifs du service jeunesse :

### **Pour former les citoyens d'aujourd'hui et de demain :**

- Amener le jeune vers une citoyenneté active et participative, pour qu'il puisse agir et se développer avec la société qui l'entoure
- Promouvoir la découverte d'autres cultures, d'autres modes de vie pour comprendre la diversité du monde et sa richesse
- Favoriser la mixité sous toute ses formes (sociale, culturelle, des sexes, des âges,...)
- Favoriser la participation citoyenne en associant les habitants (enfants, jeunes, parents, adultes) et les partenaires éducatifs
- Développer les actions en tenant compte des besoins et attentes des jeunes et des parents
- Permettre une accessibilité à tous aux différents accueils

### **Pour aller vers une société plus solidaire :**

- Favoriser la tolérance et la reconnaissance de la diversité
- Multiplier les échanges inter-générationnels et les partages de savoirs
- Encourager le développement des actions solidaires et humanitaires, que le but soit local, national ou international
- Favoriser la coopération, la concertation avec les acteurs éducatifs, les partenaires, les jeunes, les parents dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets

Pour répondre aux mieux à ses objectifs éducatifs, nous les déclinerons à travers des objectifs opérationnels. De plus, chaque action proposée est inscrite dans un projet pédagogique correspondant à une période.

La pédagogie appliquée s'inscrit dans les formes et définitions de l'éducation populaire. Celle-ci se veut être un complément de l'éducation apportée par l'école et les familles. L'éducation populaire et le rôle des éducateurs est avant tout tourné vers la relation humaine, l'engagement de l'Homme pour une société à sa mesure, solidaire, juste et participative qui vise à son bonheur et à celle de ses citoyens.

## 2-1 LES OBJECTIFS INTERMEDIAIRES ET ACTIONS

<b>Objectif éducatif :</b> Amener le jeune vers une citoyenneté active et participative, pour qu'il puisse agir et se développer avec la société qui l'entoure	
<b>Objectifs intermédiaires</b>	<b>Actions opérationnelles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les temps de paroles, et d'échanges entre tous les jeunes pour qu'ils puissent exprimer leurs idées, leurs envies</li> <li>- les accompagner dans la réalisation de projets individuels et/ou collectifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser régulièrement des temps d'écoute individuels et collectifs pour recueillir leurs idées, leurs envies à l'aide de différentes méthodes (« briefing », « tour de table », boîtes à idées, débat ...)</li> <li>- Mettre en valeur chacune des idées au sein du groupe de jeunes</li> <li>- Organiser des groupes de travail pour monter le projet (réflexion sur les différentes étapes à prévoir, les moyens...)</li> <li>- Informer les jeunes de 15 ans et + sur les différents dispositifs (Service civique, service volontaire, coopération internationale, les appels à projets jeunes...)</li> </ul>
<b>Objectif éducatif :</b> Promouvoir la découverte d'autres cultures, d'autres modes de vie pour comprendre la diversité du monde et sa richesse	
<b>Objectifs intermédiaires</b>	<b>Actions opérationnelles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Permettre aux jeunes de découvrir d'autres régions, d'autres environnements, et territoires dans le cadre de projets citoyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des sorties, des séjours pour découvrir la faune, la flore, la culture...</li> <li>- Permettre la rencontre avec différents intervenants (artistes, guide naturaliste ...)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Permettre aux jeunes de se cultiver et de s'épanouir à travers des actions artistiques, culturelles, sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des événements à caractère artistique, culturel et sportif (festival, concert, émissions radios, etc...)</li> <li>- Favoriser la pratique d'activités sportives, culturelles, artistiques...en organisant des stages, des sorties...</li> </ul>

<b>Objectif éducatif :</b> Favoriser la participation de tous les acteurs (enfants, jeunes, parents, adultes et les partenaires éducatifs) aux projets initiés par les jeunes	
<b>Objectifs intermédiaires</b>	<b>Actions opérationnelles</b>
- Impliquer les familles, les habitants et les acteurs du territoire	- Organiser des rencontres, des activités intergénérationnelles - Prendre en compte les idées et les attentes des familles, des habitants, des partenaires... - Les informer sur les différents projets - Echanges réguliers avec les parents
<b>Objectif éducatif :</b> Permettre une accessibilité à tous aux différents accueils	
<b>Objectifs intermédiaires</b>	<b>Actions opérationnelles</b>
-Mettre en places des navettes gratuites  -Organiser des activités diversifiées et à moindre cout	-Donner RDV aux jeunes, et aller les chercher dans leur hameau (à proximité de leur domicile) -Prévoir dans la mesure du possible, des actions adaptées ou adaptables à tous les jeunes (filles, garçons, handicapés etc) -Prévoir des actions soit gratuites soit demandant une faible participation financière (stages sportifs, musicales, artistiques...)

### 3- DESCRIPTIF DU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs « Anim' jeunes » n'est pas un accueil de loisirs traditionnel. Nos actions s'inscrivent dans des actions collectives construites avec les jeunes, et non pas dans un planning d'activités « consommables ». C'est pourquoi les accueils de jeunes se font dans le cadre de projets, par conséquent les regroupements et rassemblements de jeunes ne sont mis en place que lors de RDV programmés par l'animateur en amont. Chaque projet initié par les jeunes est inscrit dans une démarche évolutive quant aux connaissances apportées aux jeunes. De ce fait un échéancier prévisionnel (étapes d'un projet) est construit avec eux selon leurs disponibilités

#### 3-1 LES LOCAUX MIS À DISPOSITION

Les jeunes sont accueillis dans des salles et équipements appartenant aux différentes communes de la Communauté de communes. Ces salles sont prêtées gratuitement par les communes. Une convention relative à la mise à disposition ponctuelle de locaux et d'équipements communaux est signée entre la communauté de communes et les communes concernées. Les salles

**« ANIMER, C'EST  
DONNER DE LA VIE,  
C'EST METTRE EN  
PLACE UNE  
AMBLANCE DE  
DÉTENTE »**

utilisées sont toutes habilitées à recevoir du public. Cette habilitation est établie par une commission de sécurité des locaux. L'avis favorable inscrit dans un procès verbal est obligatoire pour déclarer l'accueil de loisirs auprès de la direction départementale de la cohésion sociale.

Un « foyer » a été mis en place au sein du collège Yves Montand à Vinon sur Verdon, une fois par semaine. Celui-ci permet à l'animateur du service jeunesse d'accueillir les jeunes durant la pause méridienne pour les regrouper autour d'activités et permettre ainsi de faire naître des relations de confiance, permettant l'écriture et le montage de projets le mercredi, samedi et vacances scolaires.

### 3-2 LES PERIODES DE FONCTIONNEMENT

Comme précisé ci-dessus le fonctionnement de l'accueil de loisirs ne s'inscrit pas dans un accueil de loisirs traditionnel. C'est pourquoi les accueils se font uniquement sur RDV selon les disponibilités des jeunes. Ces RDV peuvent être à l'heure, la demi-journée, la journée ou même en soirée.

Concernant les vacances scolaires, l'accueil peut varier (accueil à l'heure, à la demi-journée, à la journée et en soirée) selon le(s) projet(s) en cours. Les périodes annuelles d'ouverture de l'accueil de loisirs sont :

- Les vacances d'Hiver soit 2 semaines.
- Les vacances de Pâques, soit 2 semaines.
- Pendant les vacances d'été, soit 7 semaines. L'accueil ferme la dernière semaine d'août.
- Pendant les vacances de la Toussaint, soit 2 semaines
- L'accueil est fermé pendant les vacances de Noël

## 4-LE PUBLIC

### 4-1 LES 11-15 ANS

*Tout d'abord l'entrée au collège – les 11-15 ans – Le cap dit de la « pré-adolescence ».*

De grands bouleversements surviennent avec le début de la puberté et l'affirmation des différences (corps déjà développé, comparaison avec autrui etc).

- o Le développement du jeune sur le plan physique et intellectuel

De grandes différences commencent à apparaître sur le corps du préadolescent engendrant des questionnements dans l'esprit du jeune.

Chez les filles la phase pré-pubère (parfois avant les 11 ans), engendre l'apparition du corps féminin (seins, poils pubiens, élargissement du bassin, modification du visage, allongement du nez, développement des organes génitaux, apparition des premières règles, et premiers boutons de puberté...). Ces changements corporels

inévitables véhiculent chez la jeune fille des besoins particuliers. Entre autre celui d'être informé, rassuré et accompagné dans cette période assez délicate à cet âge-là.

Chez les garçons la phase pré pubère est plus tardive. Cependant elle n'en est pas moins pour autant une source de questionnements et de changements identitaires. Au contraire les changements physiques chez le jeune préados pourraient se définir en ces quelques points (mue de la voix, transformation du visage, augmentation de la cage thoracique, du volume des testicules et du pénis, pilosité qui commence à se prononcer, notamment sous les aisselles et le visage). Ces mutations physiques entraînent aussi chez le jeune garçon, un besoin d'accompagnement dans cette phase. La prévention est nécessaire, autant que l'appui d'un référent. L'image du père, l'autorité masculine commence à être remise en question. Le jeune face à ces nouvelles hormones tente lui aussi de s'identifier en tant qu'homme. D'où ces changements et ces différences entre les filles et les garçons. Ainsi le jeune garçon a particulièrement besoin d'aide et d'accompagnement de l'adulte pour se construire une personnalité respectueuse à l'égard des autres jeunes, notamment les jeunes filles.

Sur le plan physique, les préadolescents ont un besoin de se dépasser, et de se défouler d'où le rôle de l'animateur de concevoir des activités adaptés.

○ Le développement psycho-affectif

Les manifestations de la puberté entraînent une perte de repères pour le jeune. Ces manifestations entraînent un bouleversement psychologique. Les premiers sauts d'humeur, les premières facettes du narcissisme entraînant incontestablement la taquinerie des garçons envers les filles. Ces comportements taquins, provocants, sont souvent un moyen pour ces jeunes de masquer leur gêne et leur besoin d'être rassuré quant à ces changements qui s'opèrent. Pendant cette période le jeune commence à se questionner, il est en quête d'identité personnelle. Celui-ci va commencer à se détacher de ses parents tout en cherchant à tester leur amour. Cette période est assez difficile de part et d'autres (limite entre l'enfant, besoin de petit câlins affectueux, et le préado, besoin de reconnaissance de la part de ses parents quant à sa maturité). Cette limite si délicate engendre autant chez les parents que chez les jeunes, le besoin d'être accompagné et soutenu. La revendication de libertés et sortie de l'enfance sont souvent source de conflits au sein du foyer.

○ Sur le plan social

Le rôle de l'amitié prend toute sa forme à cet âge-là. Elle devient même exclusive généralement avec quelqu'un du même âge et du

**« L'ÉDUCATION EST  
POUR L'ENFANCE CE  
QU'EST L'EAU POUR  
UNE PLANTE. »**

LA ROCHEFOUCAULD-  
DOUDEAUVILLE



même sexe. L'ami devient un confident avec lequel on peut se confier, être intimes. L'amitié permet aux jeunes adolescents de répondre à son besoin d'identification. Elle permet de pouvoir se sentir accompagné, épaulé, écouté et bien entendu d'être compris. Ce qui reste finalement la problématique principale chez ces jeunes en post crise, la sensation de ne pas être compris. Les premiers émois amoureux, aussi commencent à apparaître dans la vie des préados. Concept entraînant une foule de sentiments et émotions encore mal ou peu connus par ces jeunes.

#### **4-2 LES 15-17 ans**

##### *L'entrée au lycée – les 15-17 ans – Le cap dit de l'adolescence ».*

L'adolescent est en pleine possession de ses moyens physiques. Intellectuellement, son système de pensée est celui de l'adulte, il ne lui manque que l'expérience.

- Développement physique et intellectuel

Chez les jeunes filles, cette période est la continuation et la fin de puberté. La pilosité apparaît sous les aisselles. Et dans certains cas les premières ovulations, et le décalage des règles menstruelles.

Chez les garçons, c'est une période d'intenses bouleversements. La croissance en taille se ralentit, le poids augmente, la musculature se développe, l'apparition des poils faciaux et thoraciques ; ainsi que des spermatozoïdes.

Au niveau physique, le besoin de pratiquer un sport se ressent (dépense physique). Le besoin de manger plus se ressent. Ainsi que la fatigue et le besoin de récupération qui s'accroissent.

- Le développement psycho-affectif

Le jeune adolescent a besoin d'être reconnu, aimé, compris. Il se cherche, et ses rapports avec les autres se modifient. Les premiers rapports amoureux, et sexuels commencent. Ce besoin de se rassurer, de se plaire, d'avoir de l'estime de soi. Les premières liaisons amoureuses sont vécues intensément, notamment chez les filles. Cependant comme pour ces relations où l'amour est ressenti de manière dupliquée, les premières ruptures et chagrins d'amour le sont aussi. Une attitude commune aux deux sexes qui diffère par la suite. Les filles continuent à rechercher tendresse et relation durable ; les garçons privilégient sexualité et recherche du plaisir.

- Sur le plan social

Ces difficultés que posent l'amour et l'amitié, la relation à l'autre entraînent des réactions différentes : fuite de la relation, enfermement, isolement, tristesse permanente, fuite de la relation vers des buts socialement valorisés (réussite scolaire, sport de compétition, prise de responsabilité, premiers apprentissages

professionnels...). La pensée de l'adolescent pendant cette période devient abstraite . C'est une période de grandes spéculations métaphysiques, scientifiques, philosophiques ou politiques. Socialement, il aime confronter ses idées et opinions à autrui. D'où le besoin de s'affirmer en tant qu' «adulte ». L'adolescent est dans une période où il s'engage parfois pour un idéal, il acquiert une grande ouverture d'esprit et d'écoute intéressée pour certains, blocages et entêtements pour d'autres.

#### **4-3 L'INTERGENERATIONNEL**

Dans le cadre des projets du service jeunesse et des orientations de celui-ci, nous favorisons les échanges entre les différents publics. En effet arrivé à sa majorité, le jeune cherche encore à s'impliquer dans des actions participatives et citoyennes, ainsi nous favorisons les échanges entre les différentes tranches d'âges accueillis au service jeunesse. Ceci a pour objectif d'accentuer la responsabilisation chez les jeunes et les notions de fraternité et de solidarité. De plus, dans certaines des actions proposées, le jeune adolescent se mêle aux adultes et parfois même au 3<sup>e</sup> âge. Le but étant de coopérer, que les jeunes s'impliquent dans la vie de leur territoire, de valoriser et partager des expériences d'engagement des jeunes et des adultes, et ainsi éveiller un peu plus l'envie de « faire ensemble » et unifier notre société. De plus nous avons pu constater lors d'activités citoyennes, que les parents s'impliquaient de plus en plus dans celle-ci. De ce fait nous souhaitons mettre en place des actions intergénérationnelles liant l'implication du jeune mais aussi des adultes qui l'entoure.

#### **4-4 L'ACCUEIL DES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLES DE LA SANTÉ OU DE HANDICAPS**

Un des objectifs éducatifs du service jeunesse est de : «permettre une accessibilité à tous aux différents accueils », de ce fait l'accès au mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps est mis en place dans la mesure du possible. Un protocole d'accueil en trois temps est mis en place afin de faciliter les modalités d'inscriptions aux familles :

<p>Avant d'accueillir le mineur voici les démarches prévues par l'organisateur</p>	<p><b><u>Les démarches prévues pour les parents :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parents accompagnés du jeune seront accueillis lors d'un RDV personnalisé, pour exposer le degré d'autonomie du jeune et analyser ensemble quelles activités et quels accueils peuvent être adaptés.</li> <li>- De plus dans le dossier d'inscription, une partie est réservée aux parents, afin qu'ils puissent préciser les problèmes spécifiques du jeunes, son niveau d'autonomie, et les aspects susceptibles de mettre en danger le jeune ou ses pairs.</li> </ul>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un document distinct sera transmis aux familles afin que les parents puissent exposer les différentes possibilités ou démarches à effectuer en cas de « crises » ou d’urgence. Ce document s’intitule un P.A.I (protocole d’accueil individualisé)</li> <li>- Dans le dossier d’inscription, un certificat médical est demandé, celui-ci atteste par un médecin les capacités du jeune à vivre en collectivité et les différentes pratiques sportives que celui-ci peut effectuer.</li> </ul> <p><b><u>Les démarches prévues pour et par l’équipe éducative :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le directeur informe l’équipe pédagogique (animateur, assistant sanitaire etc.) du trouble du jeune, afin que chacun puisse s’adapter, adapter les activités et être informé de la procédure à suivre en cas de besoin (appel aux parents ou protocole d’urgence etc.)</li> <li>- L’équipe veillera au bon fonctionnement de la procédure, veillera à ce que le jeune ait pris son traitement sur lui en cas de sorties (en cas d’automédication) et s’assurera de la confidentialité des informations contenues dans le dossier du jeune.</li> <li>- L’équipe se devra en amont de chaque activité de rendre le lieu accessible au jeune (facilité d’accès, commodité appropriée etc.).</li> </ul>
<p>Pendant l’accueil</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le directeur, et/ou l’équipe d’animation se devra d’informer les autres jeunes du handicap, en s’assurant de la bonne compréhension de tous et du respect du jeune (pas de moqueries, ou de propos discriminants)</li> <li>- L’équipe pédagogique, accompagnera dans la mesure du possible le jeune porteur d’handicap à s’exprimer sur son trouble devant les autres jeunes.</li> <li>- L’équipe s’assurera tout au long des actions proposées de les réadapter si besoin est, pour que le jeune ne se sente pas « diminué ». Elle se devra d’être encore plus vigilante quant à l’adaptation des actions.</li> <li>- L’équipe s’assurera et développera l’entraide, la responsabilisation et l’accompagnement des autres jeunes en faveur du jeune porteur de handicap</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l’équipe fera un retour aux parents du déroulement de la</li> </ul>

Après l'accueil	<p>journée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le directeur, avec l'équipe d'animation se devra, aussi de faire un point entre tous pour analyser et évaluer l'évolution du jeune lors de ses présences à l'accueil de loisirs.</li> </ul>
-----------------	--

## 5- LES MODALITES DE PARTICIPATION

### 5-1 LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET SON FONCTIONNEMENT

#### ❖ *Le dossier d'inscription*

La participation des jeunes aux activités, nécessite un dossier d'inscription. Celui-ci comprend :

- une fiche de renseignement avec les coordonnées des parents et du jeune
- une fiche sanitaire de liaison dûment remplie par les parents et un certificat médical attestant de l'aptitude du jeune à vivre en collectivité et à pratiquer des activités sportives.
- Une demande de la copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile extra-scolaire
- Selon la période du projet une attestation d'aptitude aquatique et nautique signé par un professionnel (BEESAN, BNSSA, etc) sera demandée aux familles.

#### ❖ **Le fonctionnement de l'accueil de loisirs**

Dans le dossier d'inscription, il est stipulé que la responsabilité de l'organisateur s'arrête quand l'horaire effectif de l'activité est atteint. En effet les jeunes sont souvent autonomes, arrivent et partent seuls après les activités, c'est pourquoi la responsabilité de l'équipe éducative s'arrête quand l'activité est terminée.

Le fonctionnement de l'espace ados est un espace où le jeune adolescent peut s'informer, s'épanouir en s'investissant dans des projets individuels et collectifs. Pour cela nous avons mis en place un fonctionnement plus « souple » que dans un accueil traditionnel. En effet lors de la première participation du jeune, si celle-ci ne demande aucun transport en minibus, le dossier d'inscription n'est pas demandé tout de suite. Celui-ci devra être rendu à l'équipe pédagogique quand le jeune a décidé de s'impliquer dans le projet. Toutefois, les coordonnées des parents sont demandées pour prévenir d'une urgence.

## 5-2 LES ACTIVITES

Les activités spécifiques : Ces activités sont inscrites dans la continuité d'un projet. Généralement celles-ci ont un caractère sportif ou technique nécessitant l'accompagnement d'une personne qualifiée (Brevet d'état). Le cadre réglementaire, plus précisément l'article R.227-13 du Code de l'action sociale et des familles (selon le décret du 20 septembre 2011-arrêté du 25 avril 2012) stipule que toutes activités physiques ou présentant des risques particuliers doivent être encadrés par un diplômé d'état. Pour cette raison les coordonnées, diplôme, carte professionnelle, numéro de Siret et assurance sont demandés au prestataire avant toute intervention. Puis une convention de prestations de service est signée entre la communauté de communes et le prestataire.

Les actions citoyennes : Ces actions ont pour but de favoriser et valoriser l'implication citoyenne des adolescents dans la vie locale et de leur permettre d'œuvrer pour l'intérêt général. En effet ces actions impliquent un engagement et une participation des plus assidues de leur part. Celles-ci peuvent prendre des formes différentes, car elles partent de l'envie de faire des jeunes. Dans la continuité de leurs actions citoyennes, les jeunes impliqués bénéficient d'une activité pédagogique commune. Souvent nous leur permettons d'approfondir leur connaissance grâce à une intervention pédagogique d'un prestataire.

Les stages sportifs : Nous mettons en place tous les étés, un projet intitulé « sport été ». Celui-ci permet aux jeunes de bénéficier d'activités sportives, de pleine nature de découvrir des sports à moindre cout. L'objectif premier est de permettre l'accès au sport à tous les jeunes (mixité sociale etc.). Il permet aussi aux jeunes d'acquérir des savoirs et des compétences spécifiques puisque généralement ces stages s'étalent sur plusieurs jours pour que le jeune évolue dans la pratique choisie.

Les journées en partenariat avec d'autres structures : Le principe est de permettre aux jeunes de différentes communes de se rencontrer, et de faire ensemble dans le cadre d'une journée d'animation à caractère sportif, préventif, culturel ou artistique.

L'accueil libre (accompagnement individuel et collectif des jeunes) : Afin de répondre aux besoins des adolescents de se retrouver entre pairs ou simplement le besoin de se confier et d'être écouté, des accueils libres sont mis en place dans la mesure du possible à toutes les vacances scolaires. Souvent de ces accueils libres naissent d'autres idées venant des jeunes, et l'animateur se doit de recueillir celle-ci afin de l'exposer à d'autres et monter éventuellement un projet collectif. Aussi ces accueils

sont mis en place afin de faire le relais entre d'autres structures en faveur des jeunes, comme la mission locale par exemple. Ces moments servent à ce que le jeune puisse s'épanouir dans une démarche de projets collectif ou individuel, et continuer à s'investir dans la société en se sentant accompagné.

Les mini camps ou les séjours : Dans le cadre des découvertes du territoire ou d'autres environnements, l'accueil de loisirs peut mettre en place selon la demande des mini-camps, des séjours ou même des nuitées en bivouac. Outre le fait que ces accueils avec hébergements permettent l'enrichissement personnel et collectif des jeunes en développant leur autonomie, ils peuvent aussi être un bon intermédiaire pour les jeunes qui n'ont jamais dormi à l'extérieur de leur domicile.

Les projets annuels : Grâce à des outils (boîtes à idées, échange verbal entre animateur et jeune...), l'animateur recueille les idées et envies des jeunes et leur donne RDV à des moments propices au rythme du jeune (mercredi, samedi ou en soirée pour coréaliser des projets à court, moyen et long terme. Ces projets s'étalent sur plusieurs séances, et ont une finalité précise. C'est pourquoi les jeunes et l'animateur construisent ensemble un échancier de regroupement afin de faire évoluer le projet et le jeune (savoir acquérir... évolution connaissances, savoir être et savoir-faire etc.)

Le foyer des jeunes au collège : En vue d'être au plus près des jeunes, dans le but de pouvoir les fédérer autour de projets, d'être un pôle d'écoute, de repérer les jeunes en difficulté et de créer des relations de confiance entre les jeunes et l'animateur. Le service jeunesse a passé une convention avec le collège afin de faire intervenir un animateur une fois par semaine à l'heure méridienne (de 11h à 13h30) au sein du foyer. Ce foyer est une salle de jeux avec la mise à disposition de baby-foot, de jeux de société, de crayons, feutres et papiers, ainsi que des livres. Une salle de musique a été mise en place au sein du foyer suite à la demande des jeunes. Tous ces outils et recoins du foyer permettent aux jeunes d'avoir un lieu au sein de leur établissement où ils peuvent s'exprimer de différentes manières, ou simplement être oisifs. Des ateliers à thématiques peuvent être mis en place selon la demande des jeunes, ces demandes sont souvent effectuées à partir de 13h. En effet des « pauses tchatch » sont mises en places au sein du foyer à 13h pour permettre à tous d'ouvrir les débats sur différents sujets de leurs choix.

## 6- LA PEDAGOGIE APPLIQUEE ET LE RÔLE DE L'EQUIPE EDUCATIVE

### 6-1 LA PEDAGOGIE APPLIQUEE PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Pour répondre à nos objectifs éducatifs, notre pédagogie vise à accompagner le jeune, le guider, pour lui permettre de s'épanouir dans la société et en tant qu'individu. Nos principes et nos pratiques pédagogiques s'apparentent à celle de Maria Montessori qui cite et décrit l'éducateur comme un symbole : Sa vision de notre rôle au sein de la jeunesse est que tout est dans la graine (la graine étant l'enfant ou le jeune) et où nous éducateurs, animateurs, enseignants ne sont que des jardiniers bienveillants et émerveillés. D'où notre conception de faire éclore, accompagner le développement, faire épanouir l'individu. Toutes nos intentions sont basées sur des valeurs laïques et républicaines basées sur la convention internationale relative aux droits de l'enfant.

*« LA SOUPLASSE ET  
LA CAPACITÉ  
D'ADAPTATION SONT  
DES OUTILS  
INDISPENSABLES  
POUR FAIRE FACE  
AUX SITUATIONS LES  
PLUS DIFFICILES »  
ANONYME*

➤ Cf. Projet éducatif du service jeunesse.

Notre méthode s'inspire de celle de Montessori, car celle-ci voit en chacun un potentiel inné. L'idée majoritaire est que chaque adolescent est bon naturellement. Une de nos missions est de permettre aux jeunes de « métaboliser » ses « problèmes /envies/désirs » afin d'en faire une occasion d'investissement intellectuel, d'exploration mentale, de découverte du monde. Ces orientations sont un moyen de grandir soi-même en humanité et de construire le monde de demain ! Ainsi notre méthode d'accompagnement est « de faire avec » le jeune, pour que chacun s'imprègne du concept d'agir pour l'autre et avec l'autre afin de se développer soi-même...

## 6-2 LE REGLEMENT INTERIEUR

Cf annexe

## 7- L'EVALUATION

L'évaluation permet de laisser une trace des actions passées et ainsi améliorer et adapter les actions futures. Pour se faire les actions de l'accueil de loisirs se découpent en trois temps :

Avant l'action	<p>-Toutes les actions et projets naissent d'observations et d'enquêtes menées auprès des jeunes. La mise en place d'outils tels que des boites à idées ou des temps d'échanges sont privilégiés pour connaître les attentes et besoins des jeunes.</p> <p>-Aussi si une action est relancée, nous nous basons sur l'évaluation de l'action passée pour quantifier le choix et nombres</p>
----------------	--

	d'ateliers/regroupement nécessaires.
Pendant l'action	-Une réadaptation et une régulation doivent être mises en place si besoin par l'animateur pendant l'activité. -L'animateur se doit de vérifier et d'évaluer continuellement l'ambiance de l'activité grâce à l'observation qu'il porte sur les jeunes (voir l'entente entre tous, la courbe émotionnelle...)
Après l'action	-D'une manière quantitative, la fréquentation de jeunes inscrit est significatif. Si le nombre de jeunes s'accroît ou reste le même, s'il diminue etc, ceci signifie qu'une réadaptation des actions doit être mise en place (être force de propositions pour des activités nouvelles, redonner une dynamique au groupe etc) -À chaque fin de séances, un compte rendu est fait par les animateurs. Ce bilan est fait avec les jeunes par la mise en place de temps de paroles partagés. L'animateur relèvera sur la fiche du déroulement de l'activité, les sentiments et retours exprimés par les jeunes -Les retours et remontées des familles sont pour nous, un moyen d'évaluer et de réadapter nos actions selon leur demande, désir et ressenti. -Il en est de même pour les différents acteurs, partenaires, et intervenants. -Objectifs prévisionnels atteints ou non selon les fiches d'activités
<b><u>Les différents facteurs et indicateurs d'évaluation :</u></b>	
Questionnaires ; bilan journalier ; remontée du public, des familles, des partenaires, des intervenants et de l'équipe éducative ; observation des jeunes et des groupes collectifs, taux d'inscrits (anciens et nouveaux jeunes)	

## ANNEXES

### Règlement intérieur de l'accueil de loisirs :

#### PREAMBULE :

L'espace ados « Anim'Jeunes » s'inscrit dans le cadre des orientations du service jeunesse. Ces orientations éducatives, ses valeurs s'inscrivent dans le projet éducatif du service jeunesse (disponible à la demande de chacun). Cependant comme dans toutes structures recevant du public, des règles de vie collective sont à prendre en compte et doivent être comprises et approuvées par chacun (jeune, famille, animateur etc).

#### VIE À L'ESPACE ADOS

Différents accueils sont proposés à la journée, à la demi-journée, à l'heure et en soirée selon les RDV programmés. Les départs et arrivées d'une activité auront été prévus en amont. Selon certaines activités les animateurs pourront aller chercher ou raccompagner le jeune en minibus. Il peut arriver que le jeune ou qu'une partie du



groupe se déplace seul (dans le cadre des activités) sans animateur. La période de l'adolescence est une période où le jeune doit être responsabilisé et où l'autonomie doit être mise en avant et développée. Dans le cas où les responsables légaux ne sont pas d'accord, ils se doivent de le préciser par écrit à la direction.

- Concernant les objets de valeur (bijoux, téléphones, jeux vidéo etc.), il est déconseillé aux jeunes de les apporter au centre. Le personnel de l'espace ados décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- En cas de casse, ou détérioration du matériel par le jeune, les familles supporteront les frais de remise en état.

## ASSURANCE

L'assurance de l'accueil de loisirs couvre tous les jeunes et le personnel présents à l'espace ados. Néanmoins chaque famille doit fournir dans le dossier d'inscription la copie de l'assurance responsabilité extra scolaires de l'année en cours.

En cas d'urgence, ou d'accidents graves, la direction fait appel au moyen de secours qu'elle jugera le plus adapté (pompiers, SAMU, médecin...). Les parents du jeune seront immédiatement prévenus par la direction. En cas d'avance financière faite par l'espace ados (médecin, pharmacie...), la famille devra rembourser dans les meilleurs délais.

## LA COMMUNICATION

Toutes les informations nécessaires (affichage obligatoires, numéros d'urgences...) seront affichées au bureau du service jeunesse et dans chaque local communal que nous utiliserons dans le cadre de l'accueil de loisirs.

En cas de changements dans le planning ou le déroulement prévu, les familles et le jeune seront prévenus au plus tôt par téléphone. Dans la mesure du possible l'activité sera reportée à une date ultérieure.

## HYGIENE ET SANTÉ

Soins : Un registre infirmerie est tenu par un membre de l'équipe possédant au minimum une formation aux premiers secours. Tous les soins administrés aux jeunes y seront inscrits et signalés aux parents si celui-ci se présente à l'accueil de loisirs, sinon le jeune se chargera de le dire lui-même. Les seuls soins administrés sont ceux autorisés par la réglementation en vigueur. Soit aucun médicament, les seuls soins que nous pouvons apporter aux jeunes sont les égratignures et les petites plaies, ou mettre de la crème apaisante sur les piqûres d'insectes.

Si le jeune est souffrant, les parents seront avertis pour qu'ils viennent chercher leur enfant. En effet, le centre de loisirs est un lieu collectif, et nous nous devons donc d'éviter le risque de propagation du virus. En cas de nécessité, les médicaments

peuvent être administrés par l'équipe d'animation sur présentation d'une ordonnance et d'une autorisation écrite des responsables légaux du jeune.

## LE RÔLE DE L'EQUIPE EDUCATIVE

### ❖ La directrice / animatrice

La directrice fait partie de l'équipe d'animation, elle se doit donc comme les autres animateurs de respecter les missions et rôles éducatifs que cela entraînent. Néanmoins par sa position de directrice de l'espace ados, elle doit répondre à des tâches supplémentaires propres à ce rôle la :

- Elle a un rôle de « formation » et d'accompagnement des animateurs, notamment les stagiaires BAFA
- Elle se doit de les guider à travers leur expérience, de les conseiller et les guider pour qu'ils évoluent
- Elle se doit d'impliquer et d'informer les familles sur le déroulement et l'évolution de leurs enfants
- Elle se doit être une personne référente pour faire la passerelle entre la coordinatrice du service, les familles et les animateurs
- Elle se doit d'écouter les remontées, désirs et ressentis des parents, des jeunes mais aussi des animateurs
- Elle se doit de mettre en place les règles non négociables ou négociables relatifs au bon fonctionnement de l'accueil
- Elle se doit de participer à l'évaluation du travail fourni par les animateurs afin de faire évoluer et rétablir leur attitudes/travaux

### ❖ Les animateurs

L'animateur se doit d'avoir un rôle et des missions bien définis par rapport à lui-même, par rapport aux jeunes, par rapport au reste de l'équipe et par rapport à l'environnement. Voici quelques points exhaustifs quant à son rôle :

- **Par rapport à lui-même**
  - L'animateur doit être capable de s'adapter aux contraintes de la vie collective
  - Il doit connaître ses limites et ne pas laisser se dépasser
  - Il doit accepter les remarques et savoir se remettre en question
  - Il doit prendre des initiatives et être rigoureux dans son travail
  - Il se doit d'être attentif, sociable, motivé, souriant, créatif, dynamique et impliqué
  - Il se doit d'avoir un bon sens moral

- **Par rapport aux jeunes**

- Il doit être le garant de la sécurité et de l'intégrité physique, morale et affective des jeunes
- Il doit être un modèle d'exemplarité pour les jeunes dans ses actes et ses paroles
- Il se doit de contribuer à l'épanouissement personnel et collectif des jeunes
- Il se doit de respecter le rythme des jeunes
- Il se doit de faire respecter les règles et de s'adapter aux situations imprévues

- **Par rapport au reste de l'équipe**

- L'animateur travaille en équipe, de ce fait il doit être tolérant et patient
- Il se doit de communiquer et informer l'équipe des problèmes rencontrés
- Il se doit de demander de l'aide à ses pairs ou à la directrice si le besoin s'en ressent
- Il se doit de respecter ses collègues par son attitude et son savoir être
- Il participe à l'évaluation des projets d'activités avec le reste de l'équipe

- **Par rapport à l'environnement**

- L'animateur se doit de connaître l'environnement où il se situe avant de le faire connaître aux jeunes
- Il se doit de respecter cet environnement
- Il doit connaître les règles de sécurité

**CHARTRE D'ENGAGEMENT DE L'EQUIPE EDUCATIVE (directeur, animateur)**

- Je m'engage à m'informer et me renseigner sur le projet éducatif du service jeunesse afin de répondre au mieux aux objectifs et orientations de celui-ci.
- Je m'engage à être à l'écoute et à m'adapter aux besoins des jeunes
- Je m'engage à guider les jeunes par mon comportement et à contribuer à son épanouissement personnel
- Je m'engage à être un modèle d'exemplarité pour les jeunes dans mes actes et mes paroles.
- Je m'engage à être attentif, sociable, motivé, souriant, créatif, dynamique, impliqué et tolérant
- Je m'engage à assurer la sécurité et l'intégrité physique et morale des jeunes
- Je m'engage à me remettre en question ou remettre en question l'activité pour la réadapter si le besoin s'en ressort
- Je m'engage à respecter les jeunes et mes collègues de travail

- Je m'engage à avoir lu, compris et approuvé le fonctionnement et le règlement de l'accueil de loisirs

À..... le .././2015

Signature :

Précédé de la mention « lu et approuvé »

### CHARTRE D'ENGAGEMENT du jeune et du ou des responsables légaux

- Je m'engage à respecter les autres jeunes, le matériel, et les règles de vie et de sécurité de l'espace ados
- Je m'engage à informer l'animateur en cas de litiges, ou de désaccord avec un camarade
- Je m'engage à participer aux activités pour lesquelles je me suis inscrit et à participer aux tâches communes de l'accueil de loisirs (mise en place et rangement matériel etc.)
- Je m'engage, à participer aux débats, échanges et moments de vie collectifs, et pour cela je mets de côté mon téléphone portable
- Je m'engage à prévenir le plus rapidement possible l'animateur en cas d'impossibilité de ma part à participer à l'activité, afin de laisser la place à quelqu'un d'autre
- Je m'engage à être à l'heure aux RDV programmés par l'animateur, ou de le contacter par téléphoner si je suis en retard.
- Je m'engage à avoir un comportement respectueux (langage, attitude etc.)
- Je m'engage à avoir lu et compris le règlement et le fonctionnement avec mes parents et j'approuve celui-ci en signant cette charte d'engagement

À..... le .././2015

Signature du jeune :

Signature du parent :

Précédé de la mention « lu et approuvé »

En cas de non-respect de ces engagements, l'équipe pédagogique avertira une première fois le jeune, au bout de la deuxième fois, des sanctions seront prises. Si le jeune commet une faute lourde, plus grave les responsables légaux du jeune seront

avertis et convoqués par la direction afin d'envisager des mesures à prendre pour le bien du jeune et le maintien de la bonne marche de l'accueil.

**QUELQUES REGLES COMMUNES À TOUS :**

- Il est strictement interdit d'avoir des comportements violents verbaux et physiques au sein de l'accueil de loisirs
- La consommation de produits psychotropes (drogues, alcool) et bien entendu strictement interdite
- Il est strictement interdit d'avoir une attitude ou de mener des actions qui peuvent remettre en cause la sécurité morale et physique du groupe
- La cigarette peut être tolérée, sous autorisation parentale et uniquement dans des moments de « pause » et dans des lieux adaptés et prescrits par l'animateur. Il est strictement interdit d'imposer la cigarette ou le tabagisme passif aux autres participants.